



Comment obtenir un actif de succession datant de 1965?

Par anny dubouillon, le 31/03/2011 à 15:56

Bonjour,

Merci pour la réponse sur l'usufruit.

___ Il y a six appartements de famille (en usufruit donc) de quelle façon obtenir un actif de 1965 lequel indique les biens en question?

Par francis050350, le 01/04/2011 à 10:55

Bonjour,

Si vous avez les adresses des biens supposés , faire des demande de copies ou d'extrait d'acte à chaque conservation des hypothèques. Services dépendant des impôts donc demander au services fiscaux les adresses de ces conservations. Vous obtiendrez ainsi moyennant un faible coût de copie , les actes intégraux (attestations de propriété si un notaire a réglé la succession) ou actes d'origine intégraux si l'indivision et le démembrement n'ont pas donné lieu à attestation.

Par anny dubouillon, le 02/04/2011 à 16:18

Les notaires conservent-ils un actif datant de 1965 et donnant lieu à un partage par moitié. On a l'acte de partage mais l'actif reste introuvable.

Merci à vous.

Par **anny dubouillon**, le **03/04/2011** à **16:05**

J'hérite de mon Père défunt. Or il devait obtenir la moitié d'un bien (j'ai l'acte de partage)

Comment retrouver l'actif qui date de.....1965 !

Ce retard est dû à une invalidité après accident. Peut-on quand même obtenir ses droits ?

Par **francis050350**, le **10/04/2011** à **09:01**

Bonjour,

S'agissant de bien immobiliers , les droits sont imprescriptibles sauf rares excetions (usucapion etc..)Donc aucun problème il suffit de connaitre le lieu de situation des biens sur lesquels on prétends avoir des droits , mais il est fort probable que n'ayant aucune nouvelles depuis 1965 , vous n'ayaez réellement rien de cette nature . Voir la conservation des hypothèques du lieu de situation des biens.